



Résolution de la conférence nationale Mer/DGAMPA du 9 décembre 2025

« POUR UN SERVICE PUBLIC MARITIME FORT, COHÉRENT ET PROTECTEUR DES AGENTS »

Réunis en conférence nationale le 9 décembre 2025, les représentants Force Ouvrière du secteur de la Mer – qu'ils exercent en administration centrale, en DIRM ou en DDTM – expriment leurs vives préoccupations quant aux évolutions récentes de la DGAMPA. Ces évolutions fragilisent le statut, affaiblissent les compétences internes, créent des incohérences dans la gestion des missions de sécurité maritime et dégradent le dialogue social.

FO réaffirme sa détermination à défendre un service public maritime solide, cohérent, protecteur des agents et pleinement au service de l'intérêt général.

1 – Un pilotage maritime structuré, cohérent et pleinement assumé par l’État

1.1 – Une vision stratégique globale

FO déplore que la DGAMPA aborde trop souvent les sujets de manière parcellaire, sans vision d'ensemble. Les réformes, réorganisations ou ajustements statutaires ne peuvent être traités isolément les uns des autres.

FO exige donc un pilotage stratégique clair pour l'ensemble des missions maritimes, de l'administration centrale aux services déconcentrés.

À ce titre :

- FO revendique la création d'un service à compétence nationale de contrôle garde-côtes, garant d'une action homogène et performante en mer ;
- FO demande une véritable réflexion préalable sur les cultures marines avant toute réorganisation ou intégration aux ULAM ;
- FO restera particulièrement vigilant pour la préservation du modèle reconnu des Phares et Balises, qui ne doit pas devenir la « dernière roue du carrosse ».

1.2 – Les PAM : des navires d’État qui doivent le rester

FO alerte sur le recours croissant aux contractuels sur les Patrouilleurs des Affaires maritimes.

Cette évolution nuit :

- à la continuité et à l’indépendance du contrôle de l’État en mer ;
- à la transmission des compétences internes ;
- à la cohérence même des engagements affichés par la DGAMPA.

FO demande le maintien d’un plein équipage fonctionnaire, pilier de l’expertise et de la souveraineté maritime.

2 – Préserver et renforcer l’expertise maritime : une priorité absolue

2.1 – Garantir l’exigence professionnelle

L’expertise maritime repose sur des qualifications précises et sur le maintien d’une culture métier forte.

FO s’inquiète :

- des nominations sans compétences réglementaires suffisantes ;
- de la perte progressive des savoir-faire ;
- de l’affaiblissement des exigences pour l’encadrement des navires.

FO appelle à un retour à un haut niveau d’exigence, indispensable à la sécurité en mer.

2.2 – Offrir de véritables parcours professionnels

Les métiers de la mer sont des métiers précieux, qui se construisent sur le temps long.

FO revendique une reconnaissance pleine des agents, fondée sur leurs expertises spécifiques.

Cette reconnaissance doit s’appuyer sur une approche métier réaliste, qui ne peut se limiter aux grilles « généralistes » ou « spécialistes » des comités de domaine.

Pour les officiers de port et officiers de port adjoints en particulier, FO exige une reconnaissance pleine et entière passant par la prise en compte effective de la pénibilité de leurs métiers, la publication sans délai de l’arrêté uniforme, une augmentation légitime des taux/pro, des garanties fortes sur la formation, ainsi qu’une visibilité durable sur les recrutements.

3 – Des conditions de travail sûres, modernes et respectueuses des agents

3.1 – Reconnaître pleinement les risques professionnels

FO demande :

- la reconnaissance officielle de l'exposition à l'amiante pour les ISN et ISNRPM ;
- la délivrance systématique des attestations CMR ;
- un suivi post-exposition complet pour tous les agents concernés.

La transparence et la rigueur doivent primer en matière de santé au travail.

3.2 – Mieux connaître et encadrer le travail réel en mer

La circulaire sur les activités embarquées constitue une avancée mais doit être prolongée pour :

- mieux documenter les risques et les conditions réelles de travail ;
- intégrer les missions ponctuelles sensibles (ex. assistance aux navires transportant des migrants) ;
- adapter la formation de tous les équipages aux réalités du terrain.

3.3 – Les garanties statutaires : un socle à protéger, pas à affaiblir

La réforme santé applicable aux TSDD NSMG et aux SGM spécialité navigation-sécurité appelle de fortes réserves. FO rappelle que ces agents sont déjà soumis à des obligations d'aptitude médicale, rendant injustifiable une nouvelle couche réglementaire présentée comme une simple « mise en œuvre » de l'ordonnance de 2020.

FO constate une nouvelle fois que la DGAMPA traite ce sujet de façon fragmentée et non dans sa globalité. La question de l'aptitude médicale doit être abordée dans son ensemble, y compris :

- l'après, lorsque l'agent devient inapte ;
- le comment, c'est-à-dire les compensations, protections statutaires et garanties de carrière.

Or, plusieurs points majeurs restent ignorés :

- La bonification du service actif, dont les agents des affaires maritimes restent privés, alors même que le corps dirigeant – les administrateurs des affaires maritimes, militaires – en bénéficie.
- L'incohérence des exigences d'aptitude, imposées aux catégories B et C mais non aux agents d'autres corps pourtant recrutés sur les mêmes postes (ex. techniciens des mines en CSN), ni même à certains agents de catégorie A ou contractuels embarqués sur patrouilleurs.

Reclassement : FO refuse la logique du “jetable”

En cas d'inaptitude, FO refuse la logique actuelle qui consiste à muter d'office les agents, comme s'il ne s'agissait pas d'une sanction déguisée.

Un agent malade ou reconnu inapte ne peut être "jeté", muté d'office, privé de garanties statutaires et amputé de rémunération après avoir servi.

FO exige un cadre clair, protecteur et opposable pour tous les agents concernés.

4 – Un véritable dialogue social : exigeant, structuré et utile

FO réaffirme son attachement à un dialogue social libre, loyal et constructif.

Aucune tentative de cadrage excessif ni de limitation de la parole syndicale ne peut être acceptée.

FO demande :

- des relevés de décision formalisés, suivis et respectés ;
- la présentation en instance de tout projet de réorganisation ;
- des analyses d'impact complètes pour les services centraux comme pour les services déconcentrés.

Conclusion : pour un “Roquelaure” des personnels civils de la mer

En cette année largement consacrée à la Mer dans l'espace public, FO réclame un véritable “Roquelaure” des fonctionnaires civils des affaires maritimes :

Une réforme d'ensemble, structurée, ambitieuse, permettant de reconnaître, protéger et valoriser enfin les agents qui servent les politiques maritimes du Ministère.